

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2017
2017/2**

L'an deux mil dix-sept, le 13 Février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	10
Présents	10
Représenté	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents : VELGHE Jacques, BERTHOU Florence, JOUBERT Jérôme, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, GALTIER Joël, GARNIER Karin, VOISIN Michel, MANGERET Delphine, MAROTEAU Stéphanie.

Excusés : CARRIOU Eric

Date de convocation : 06 Février 2017

Secrétaire de séance : BERTHOU Florence

Monsieur Eric CARRIOU donne pouvoir à Monsieur Jacques VELGHE.

Délibération n°03-2017/2

OBJET : DOSSIER DETR 2017 – Révision de Zonage

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération n° 29-2016/08 du 07/11/2016, visée en préfecture le 18/11/2016 (demande de subvention – dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) 2017 – révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif).

Il précise que les services de la Préfecture demandent à ce que le conseil municipal délibère à nouveau sur ce dossier en prenant en compte que la mission du bureau d'études spécialisé agissant en tant que maître d'œuvre.

Le montant de l'opération s'élève à 4 000,00 Euros HT.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal peut obtenir des financements (AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE et DETR – Etat)

Le plan de financement se présente comme suit :

- Subvention DETR 20%/HT de 1 571,00 € HT (maîtrise d'œuvre) 314,20 Euros
- Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne 60%/HT/4 000,00 € HT 2 400,00 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'entreprendre cette révision,
- DEMANDE qu'une subvention de l'Etat (DETR) lui soit accordée à hauteur de 20 %/HT de 1 571,00 € HT,
- DEMANDE qu'une subvention de L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE – délégation de POITIERS lui soit accordée à hauteur de 60%/HT de 4 000,00 € HT,
- DEMANDE l'inscription de ce projet au budget primitif 2017,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°29-2016/08 du 07 Novembre 2016, réception en Préfecture le 18 Novembre 2016.

Délibération n°04-2017/2

OBJET : CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'adhésion de la Commune de SAVENNES au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de La Saunière (dénommé ci-après Syndicat), il y a lieu de signer, entre les parties, une nouvelle convention de fourniture d'eau potable.

Monsieur le Maire procède donc à la lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE ladite convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ladite convention est jointe à la présente.

Délibération n°05-2017/2

OBJET : CONVENTION DE FOURNITURE ELECTRIQUE AU RESERVOIR DU BOURG DE SAINT CHRISTOPHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'adhésion de la Commune de SAVENNES au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de La Saunière (dénommé ci-après Syndicat), il y a lieu de signer, entre les parties, une nouvelle convention de fourniture électrique au réservoir du Bourg de Saint Christophe.

Monsieur le Maire procède donc à la lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE ladite convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ladite convention est jointe à la présente.

Délibération n°06-2017/2

OBJET : MOTION DE SOUTIEN SNUipp-FSU23, REPRESENTANT DES ENSEIGNANTS CREUSOIS ET LA FCPE23

Monsieur le Maire donne connaissance des courriels du SNUipp-FSU 23 (représentant des enseignants creusois et la FCPE23) du 31 janvier dernier et du FCPE Creuse du 09 courant et de la motion ci-après :

Considérant la crise du remplacement sans précédent dans les écoles creusoises,

Considérant que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans a baissé en Creuse contrairement aux objectifs du ministère,

Considérant que la Creuse ne dispose en tout et pour tout que d'un poste « plus de maître que de classe » contrairement aux engagements du ministère,

Considérant que les stages de formation continue des enseignants sont régulièrement annulés ou reportés faute de moyens humains,

Considérant l'impossibilité pour les élèves en difficulté de bénéficier de l'aide des maîtres spécialisés des RASED,

Considérant que l'Inspecteur d'Académie de la Creuse a récemment dû faire appel à des contractuels, personnels non formés, peu ou pas accompagnés pour prendre en responsabilité les élèves, pour pourvoir des postes d'enseignants,

Considérant que cinq postes étaient alloués à l'académie pour accompagner les conventions rurales de la Corrèze et de la Creuse mais qu'ils ont été alloués à la Haute-Vienne qui n'a pas signé de convention,

Le conseil municipal de SAINT CHRISTOPHE, réuni le 13 Février 2017, DEMANDE au Ministre de l'Education Nationale et au Recteur de l'Académie de Limoges d'attribuer à la Creuse les postes nécessaires pour pallier ces problèmes de remplacement mais aussi pour améliorer l'offre scolaire

sur le département, pour maintenir et développer nos écoles rurales, pour la ré-habilitation de RASED complets opérants prenant en charge la difficulté scolaire.

Il exprime son total soutien à l'action des enseignants et des parents d'élèves.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le projet d'acquisition d'un convoyeur souffleur à plaquettes forestières et la demande d'une subvention exceptionnelle a été différé,
- Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Il indique que ce rapport est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret www.agglo-grandgueret.fr,
- Planning des Travaux collectifs (organisation et date) :
 - Samedis 11 et 18 Mars 2017
- Prochaine réunion de conseil municipal le Lundi 06 Mars 2017 à 20h

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**